COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 12 février 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

2/ Désignation du représentant de la commune au Conseil de surveillance du groupement territorial de bailleurs sociaux

La présente délibération porte sur la participation de notre Commune au Conseil de Surveillance du groupement territorial de bailleurs sociaux en cours de création sur l'Eurométropole de Strasbourg.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a fixé une obligation de regroupement des organismes de logement social de moins 12 000 logements ou ayant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 40 M€ pour les SEM, avant le 1er janvier 2021.

Ainsi OPHEA, Habitation moderne et le Foyer moderne de Schiltigheim créent un groupement territorial de bailleurs sociaux.
Le rapport en annexe 2 apporte les explications sur les objectifs, les principes généraux, les compétences et le cadre juridique de ce groupement territorial.

Le montage juridique et financier du futur groupe territorial, et notamment le fonctionnement de la gouvernance, préserve les droits et l'autonomie de gestion des membres fondateurs tout en permettant de répondre aux mutations du secteur d'activité notamment en permettant une mutualisation des compétences existantes et le développement à moyen terme de compétences nouvelles.

Ce groupement territorial se fera sous la forme d'une société anonyme de coordination (SAC) au capital estimé à 60 000 € (chacun des 3 bailleurs souscrira un tiers), avec conseil de surveillance et directoire.

La gouvernance prendra la forme d'une assemblée générale où siégeront les 3 organismes à part égale et d'un conseil de surveillance composé de 5 membres pour OPHEA, 4 membres pour Habitation Moderne, 3 membres pour le Foyer Moderne de Schiltigheim, 3 représentants des locataires avec droit de vote, 3 représentants de collectivités avec voix consultative, soit 18 membres au total.

S'agissant des 3 représentants des collectivités, il est proposé qu'il s'agisse de 3 communes de l'Eurométropole de Strasbourg (sachant que cette dernière, la Ville de Strasbourg et celle de Schiltigheim seront déjà représentées via les 3 bailleurs et que seules les communes sur lesquelles au moins l'un des bailleurs dispose aujourd'hui de patrimoine peuvent réglementairement adhérer).

Une présentation en Conférence des Maires a été organisée à ce sujet en novembre 2019. Lors de celle-ci, et avec l'accord de l'EMS, il a été proposé à 3 communes d'intégrer le Conseil de surveillance de la nouvelle structure. La commune d'Oberhausbergen a posé sa candidature.
Les 3 communes sont Vendenheim pour le secteur Nord, Fegersheim pour le secteur Sud et Oberhausbergen pour le secteur Ouest.

Les collectivités territoriales de rattachement des bailleurs sociaux (Eurométropole, Ville de Strasbourg, Ville de Schiltigheim) et les Conseils d'administration des bailleurs concernés ont délibéré en novembre et décembre 2019 sur l'autorisation de la création de la société de coordination et la prise de participation des organismes dans le capital social.

Compte tenu des enjeux territoriaux et de l'importance de la thématique de l'habitat sur son ban, il est proposé que la commune d'Oberhausbergen participe à la gouvernance de la future société de coordination, en désignant un représentant avec voix consultative au conseil de surveillance. Au vu de la thématique, il apparait opportun qu'il s'agisse du Conseiller municipal délégué à l'action sociale.

Il est précisé que cette désignation est effectuée sans opération financière (pas de souscription au capital ou d'acquisition de titres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentant de la commune au Conseil de surveillance du groupement territorial, le conseiller municipal délégué à l'action sociale en ses qualités : *M. Christian OST*.

Adopté à la majorité
23 voix pour
5 voix contre
(KLUMPP, DUBOIS, MASSON, LANGEVIN, MOSSER)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'OBERHAUSBERGEN * BAS-RHIN *
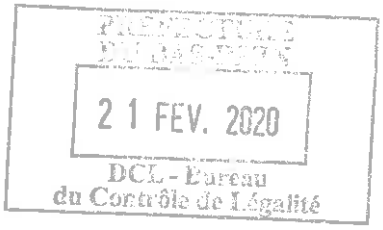
Cécile DELATTRE